Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE

Secrétaire de séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 – 06

OBJET : AUTORISATION DONNEE AUX REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES POUR APPROUVER, EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL, LE PROJET DE FUSION-ABSORPTION DE LA SET ENERGIES PAR LA SET AMENAGEMENT.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants relatifs aux sociétés publiques locales ;
Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 236-1 et suivants relatifs aux opérations de fusion ;
Vu les statuts de la SET Energies et de la SET Aménagement ;
Vu la commission générale en date du 16 septembre 2026 ;
Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_06-DE

L'exposé de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

1. **D'AUTORISER LEURS REPRESENTANTS** au Conseil d'Administration de la SET Energies et de la SET Aménagement à :
 - **ÉTUDIER LE PRINCIPE DE LA FUSION** et engager les démarches préparatoires ;
 - **DEMANDER LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION** pour évaluer les conditions de l'opération ;
 - **FAIRE ARRETER LES COMPTES** de la SET Energies qui serviront de base à la fusion ;
 - **CALCULER LA PARITE D'ECHANGE** entre les deux SPL ;

2. **DE S'ENGAGER** à soumettre, dans un second temps, une **deuxième délibération** pour autoriser leurs représentants à **approuver le traité de fusion** et **la liquidation de la SET Energies**.

VOTES : **POUR 25**
CONTRE 5 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI)

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire